



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire apporte un financement complémentaire de 7.6 millions d'euros dans le massif des Landes de Gascogne pour la défense des forêts contre les incendies**

*Paris, le 06 mars 2023*

En France comme en Gironde, l'été 2022 a été marqué par de graves incendies, ayant décimé les massifs forestiers. Face aux conséquences du changement climatique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire apporte un financement complémentaire dans le massif des Landes de Gascogne pour la défense des forêts contre les incendies (DFCI), au travers d'une enveloppe de 7.6 millions d'euros.

En appui conjoncturel, 4,2 millions d'euros visent à accompagner la remise en état, avant cet été, des pistes et des fossés dégradés lors des phases de lutte contre les incendies en 2022. Ils visent aussi à rétablir l'opérationnalité de ces pistes pour des actions de lutte par les pompiers et accompagner les structures de DFCI dans la gestion « post crise ».

En appui structurel, le ministre accompagne le renforcement de la surveillance des massifs. Dès 2023, 1,6 millions d'euros vont servir à financer une première tranche des caméras souhaitées par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Gironde. En parallèle, 1,8 millions d'euros seront apportés à l'association syndicale autorisée de défense des forêts contre l'incendie (ASA DFCI) et à l'association régionale de défense des forêts contre l'incendie (ARDFCI) pour structurer un dispositif centré autour d'une animation locale renforcée et de la création d'équipes de terrain. Ces dernières seront chargées de l'encadrement et de la professionnalisation des nombreux bénévoles de la DFCI, tout en assurant le suivi et l'entretien courant des infrastructures DFCI et la réalisation de patrouilles de surveillance et d'alerte lors des périodes à risque d'incendie.

Ces fonds supplémentaires s'ajoutent aux moyens alloués à l'Office national des forêts à partir de 2023 qui seront accompagnés de nouvelles missions de surveillance et de police. Cet établissement sera également en charge d'augmenter, sous la coordination des préfets, les jours de contrôle consacrés aux obligations légales de débroussaillage, au titre de sa mission d'intérêt général.

## Contacts presse

**Service de presse de Marc FESNEAU**

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**

Tél : 01 49 55 60 11

[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv